

diffusion de l'information sur l'Amérique latine

43 TER. RUE DE LA GLACIÈRE - 75013 PARIS - FRANCE - TÉL. (1) 43.36.93.13 - FAX. (1) 43.31.19.83

Hebdomadaire - n° 1799 - 2 septembre 1993 - 6 F

- D 1799 **BRÉSIL:** LES CONFLITS DE LA TERRE EN 1992 -

La Commission pastorale de la terre (CPT) continue régulièrement son travail d'investigation annuelle sur les conflits en rural (cf. DIAL D 1697). Si l'on constate une légère diminution des assassinats autour de la propriété de la terre, on note par contre une montée très significative des occupations de terres spéculatives ou improductives par des paysans acculés à la survie. On note aussi l'ampleur grandissante d'un fléau que l'on croyait révolu: des paysans par milliers réduits, comme péons, à une situation d'esclavage réel (cf. DIAL 1607). Telles sont les caractéristiques de ce nouveau rapport 1992 de la CPT, dont la particularité nouvelle est de ne plus traiter de la situation des Indiens car celle-ci relève de l'organisme parallèle à la CPT, le Conseil indigéniste missionnaire (CIMI).

Note DIAL -

LES CONFLITS EN RURAL - BRÉSIL 1992

L'enquête réalisée en 1992 par le service de documentation du secrétariat national de la Commission pastorale de la terre (CPT) fait apparaître un cadre dramatique en rural brésilien. La violence et l'impunité règnent en maître dans tout le pays, laissant derrière elles un sillon d'injustices et de souffrances.

Les cultivateurs et cultivatrices, victimes de la violence provoquée par la concentration de la propriété de la terre, résistent et en appellent à d'autres solutions pour pouvoir vivre. Face à la violence et à la mort ils réaffirment leur volonté d'être des citoyens et citoyennes à part entière et de contribuer à l'édification d'une société vraiment démocratique dans le pays.

1. La lutte pour la terre

Les chiffres de la violence en 1992 à l'encontre des travailleurs ruraux restent alarmants. Par rapport aux années précédentes, le nombre des personnes assassinées en rural est moindre, Dieu merci. Nous avons comptabilisé 46 assassinats dans les différentes régions du pays (1), dont 35 pour les conflits de la terre.

La diminution du nombre des assassinats ne doit pas être un chiffre pris isolément dans le contexte de la violence en rural (2). Alors que les assassinats diminuaient, le nombre des familles expulsées et chassées de leurs terres augmentait, ainsi que les victimes du terrorisme (intimidations par tirs d'armes à feu, bombes contre les maisons, dans les campements de paysans et les réunions en rural). L'aspect le plus grave de cette situation est la totale impunité des crimes commis. La puissante classe latifondiaire jouit du soutien total et inconditionnel de l'Etat, grâce à ses organes de "sécurité" et de "justice".

Conformément aux statistiques du service de documentation, on relève que les forces de police (police militaire, civile, fédérale) ont été mises en action 130 fois au cours de 1992 dans le cadre de spoliations ou d'expulsions de terres des paysans. Dans la quasi totalité des cas, la mobilisation des forces policières s'est soldée par des actes de violence à l'encontre des familles paysannes. Dans 17 interventions policières, les opérations ont été menées conjointement avec des propriétaires terriens et des tueurs à gages.

Compte tenu d'une telle pratique, l'Etat brésilien est coupable non seulement d'omission ou de connivence mais également de participation active à la violence en rural.

La violence se matérialise selon diverses formes de négation des droits de l'homme fondamentaux. La dynamique de violence, comme nous le constatons (cf. note 2), reste la même depuis des années dans la campagne brésilienne. La légère baisse des chiffres de 1992 tient à une chose très particulière et directement liée au pouvoir oligarchique local: les élections municipales. D'après les données du service de documentation de la CPT (avec, par exemple, la liste des assassinats en 1992), on note une forte recrudescence des violations des droits de l'homme (assassinats, menaces, expulsions, attentats terroristes, esclavage) après le scrutin du 3 octobre.

Une autre donnée importante dans l'examen des conditions réelles auxquelles sont soumises les personnes qui veulent rester à la terre, ce sont les chiffres concernant les aires rurales en conflit. La légère baisse ne fait cependant que confirmer la situation au cours des trois dernières années. Les aires disputées (cf. note 2) en 1992 ont concerné 154.223 personnes et représenté 5.692.211 hectares. Il est important de souligner qu'à la différence des années antérieures, ces chiffres n'incluent pas les conflits autour des aires indiennes.

Nous publions à part cette année un rapport du Conseil indigéniste missionnaire (CIMI) sur les assassinats, suicides, maladies des Indiens et sur les violences pratiquées à leur encontre. Presque tous ces problèmes sont liés à l'invasion des territoires indiens et à la destruction de leurs cultures. La Constitution a donné un délai pour la délimitation de tous les territoires indiens, c'est-à-dire octobre 1993. Il y a encore 257 aires à délimiter. Cela met le Brésil en position déshonorante face à la communauté internationale en cette Année internationale des populations autochtones.

Le service de documentation du secrétariat national de la CPT avait, jusqu'à cette année, toujours inclus dans ses listes les Indiens assassinés pour des questions de terre, avec les superficies et les personnes concernées. Nous ne l'avons pas fait cette année. Mais nous publions la note du CIMI qui montre mieux la complexité de la question indienne et les défis qu'elle représente pour le pays.

Les conflits liés à la possession de la terre continuent et se développent à l'égal d'une tumeur, par suite de la concentration constante de la propriété de la terre, du revenu et du pouvoir entre les mains d'une minorité numériquement insignifiante. Une telle concentration est synonyme d'exclusion de millions de Brésiliens, ainsi privés de leurs droits fondamentaux à la vie et à la citoyenneté.

L'impéritie du gouvernement fédéral en matière d'expropriations de terres aux fins de réforme agraire, et l'arrogance avec laquelle il s'est refusé à négocier avec les 20.000 familles campées à titre provisore sur des aires ou au bord des routes, sont la manifestation de l'appui sans réserve que l'Etat, en particulier sous le gouvernement Collor, apporte au latifundium. Ni l'augmentation

du chômage ni celle de la faim et de la misère n'ont eu pour effet de faire lever, ne serait-ce que le petit doigt, au gouvernement contre le droit intouchable des grands propriétaires terriens. Le ministre de l'agriculture de l'époque, Antônio Cabrera, a parfaitement rempli sa mission consistant à maintenir les privilèges des grands propriétaires.

Les besoins de la multitude grandissante des exclus de la vie sociale se heurtent aux privilèges de la propriété sans fin et sans obligation sociale aucune. La réalité de la misère et de la faim, qui tue des milliers de Brésiliens tous les jours se heurte aux intérêts des propriétaires terriens dont la seule préoccupation est de produire pour l'exportation.

Le nombre des conflits, des assassinats, des personnes privées de leurs droits, et celui des aires en litige ne révèlent qu'une petite partie du conflit agraire brésilien. Ces données sont la matérialisation des luttes qui se produisent entre les forces sociales favorables au maintien du monopole capitaliste de la terre, et les forces sociales qui luttent pour sa démocratisation en faveur des masses.

2. La lutte pour la vie et pour le droit d'être citoyen à part entière

La réalisation de la réforme agraire au Brésil est une véritable revendication de la société brésilienne, en particulier des travailleurs et travailleuses de la campagne, comme réforme sociale capable de faire vivre. Devant l'omission de l'Etat dans le règlement des graves problèmes sociaux qui affectent la grande majorité de la population, et devant sa connivence avec les intérêts du latifundium, les paysans ripostent par les occupations de terres. Selon la documentation de la CPT (3), il y a eu en 1992 81 occupations de terres par 15.538 familles de sansterre du nord au sud du Brésil.

La violence de la réalité foncière brésilienne est telle qu'il n'y a pas d'autres alternatives pour les paysans. L'omission de l'Etat, l'inefficacité des organismes appropriés et la violence foncière ont contraint les paysans et les paysannes à occuper des terres. C'est là une action concrète pour leur survie et leur autodétermination.

L'initiative est légitime car elle est motivée par l'état de nécessité absolue. La vie est un droit premier garanti par la Constitution. Il s'ensuit que la propriété de la terre est conditionnée par le respect de sa fonction sociale. Telle est la lettre de la loi. La pratique doit y correspondre. Tout ce qui porte atteinte à ces principes relève de la violation de la loi et du crime.

Pour essayer de faire valoir ce droit, la multitude des exclus de la terre s'organise progressivement et occupe des terres improductives ou objet de spéculation. L'augmentation chaque année des occupations de terre donne la mesure de l'organisation et de la résistance des paysans au monopole de la terre et de la vie.

Les grands propriétaires, en opposition à la Constitution, considèrent ces occupations de terre comme une violence faite à leur droit de propriété. Selon eux, c'est cette menace qui "légitime" la constitution de milices privées, le trafic d'armes à feu sophistiquées et la pratique fréquente des opérations violentes. La connivence des organismes gouvernementaux appropriés ainsi que la cooptation des juges et des policiers sont autant d'interdictions tacites de l'accès à la citoyenneté, appliquée littéralement aux frontaliers du Paraguay et à tous les exclus de l'accès à la terre.

3. L'infamie de l'esclavage

Le service de documentation de la CPT nationale a enregistré un nombre alarmant de personnes soumises à un régime de travail esclavagiste en 1992. Ont été enregis-

trés cette année-là 18 cas de travail esclavagiste dans des exploitations agricoles impliquant 16.442 personnes, y compris des femmes et des enfants. Il est impressionnant de constater qu'au vu des statistiques (4), la pratique de l'exploitation absolue du travail et la négation des droits les plus élémentaires des travailleurs ruraux n'est pas une pratique réservée aux régions "les moins développées" (5). Des régions dites développées, comme le Sud du pays, connaissent un nombre élevé de cas de travail esclavagiste.

Le total des personnes en situation d'esclavage en 1992 est trois fois plus important que le total de 1991, année où la CPT a enregistré 27 cas impliquant 4.883 personnes La conclusion est simple et effroyable: la pratique du travail esclavagiste en rural est en augmentation (6).

Il est essentiel de comprendre la gravité de la situation que présentent ces données. Il ne s'agit pas simplement d'un degré supplémentaire dans l'exploitation de la main d'oeuvre en dehors de toute légalité et de toute inspection de la justice du travail. La pratique du travail esclavagiste est en réalité la négation même des bases juridiques régissant les rapports du travail, à savoir l'existence de deux personnes juridiquement égales et aptes à signer librement un contrat de travail. En niant à l'une des parties toute liberté d'action, c'est sa propre personnalité qui est niée, son aptitude juridique et sa citoyenneté.

Face à cette réalité, on ne peut que déplorer l'absence d'initiative et l'inefficacité des structures d'Etat appropriées telles que la police, les ministères de la justice et du travail, et les tribunaux. Absolument rien ne justifie leur omission. L'Etat, par sa connivence avec cette pratique infâme, se couvre luimême d'infamie, qui devient l'une de ses caractéristiques. Il est urgent que la société civile se mobilise énergiquement pour rendre l'Etat responsable de la situation et pour l'obliger à réagir à ce "crime contre l'humanité".

4. La lutte pour la terre et l'affirmation de la citoyenneté

Au Brésil, l'Etat, loin d'être "une instance déléguée de service public" (Pedro Demo, La citoyenneté en mode mineur, Petrópolis, Vozes, 1992), est pratiquement une instance privatisée au service des grands propriétaires. La meilleure preuve en est l'impunité dont jouissent ces derniers dans leur pratique continuelle des modes les plus variés de violence, de terreur et d'assassinat planifié.

La lecture des données sur les événements de 1992 en rural provoque immédiatement un sentiment de honte et de révolte. Le bilan total s'élève à 185.996 personnes victimes des diverses formes de violence. Plus de 700 familles ont vu leurs maisons détruites; 1.040 familles ont assisté au ravage de leurs cultures; et plus de 1.600 familles ont été expulsées arbitrairement de leurs terres.

A ce tableau, qui traduit l'affrontement entre, d'une part, riches et puissants et d'autre part, misérables à la recherche d'un lieu pour survivre, s'ajoutent la force et le pouvoir des institutions d'Etat en faveur des privilèges d'une infime minorité. Loin de réprimer les abus de pouvoir, la police et la justice ont agi dans de nombreux cas en collaboration avec les hommes de main qui s'en prennent aux pauvres sans défense, privés ainsi de leur qualité de citoyens. En complément de ce tableau déjà dantesque, quand les pauvres n'ont plus d'alternative, perdent patience et réagissent aux violences qu'ils subissent, ce sont les institutions d'Etat et leurs appareils répressifs qui prennent la défense du latifundium.

Le conflit agraire ne serait pas aussi visible si les paysans et les paysannes ne s'obstinaient dans leur combat. Leurs initiatives de résistance en faveur de la terre et de la vie sont un signe de créativité populaire: elle va des luttes pour la défense du droit de possession à la réalisation d'enquêtes sur la capacité productive de la petite propriété foncière. Elle passe également par l'occupation de terres, par la recherche de nourriture en se servant dans les entrepôts, par la conquête d'un coin de sol, fût-ce un campement en bord de route.

C'est le cri d'êtres humains qui réclament leur droit d'être des citoyens à part entière. Ils n'acceptent pas d'être condamnés à la marginalité et à la mort. Ils n'acceptent pas d'être interdits de vivre au Brésil, comme c'est le cas des Brésiliens frontaliers du Paraguay. Ils veulent être de vrais citoyens brésiliens.

Leur cri est entendu chez beaucoup de Brésiliens et même dans d'autres pays du monde. Cela se traduit par un renforcement de la solidarité dans la dénonciation des violences à l'encontre des paysans pauvres et dans le soutien de leur combat pour la démocratisation de la terre et de la société brésilienne.

(Traduction DIAL - En cas de reproduction, indiquer la source DIAL)

Abonnement annuel: France 385 F - Etranger 430 F. Avion Am. latine 500 F - USA-Canada-Afrique 470 F Directeur de publication: Charles ANTOINE - Imprimerie DIAL Commission paritaire de presse: 56249 - ISSN 0399-6441

⁽¹⁾ Pour 66 assassinats en 1989, 79 en 1990 et 54 en 1991 (NdT).

⁽²⁾ On compte en 1989 601 conflits de la terre, 66 assassinats, 103 tentatives d'assassinats et 152 menaces de mort; en 1990, respectivement 466, 79, 87 et 209; en 1991, respectivement 453, 54, 98 et 263; en 1992, respectivement 433,46,47 et 164 (NdT).

⁽³⁾ En 1989, il y a eu 80 occupations et 16.030 familles occupantes; en 1990, respectivement 49 et 8.234; en 1991, respectivement 77 et 14.720; en 1992, respectivement 81 et 15.538 (NdT).

⁽⁴⁾ En 1989, 9 cas de travail esclavagiste recensés impliquant 597 personnes mises en esclavage. En 1990, 12 cas et 1.599 personnes. En 1991, 27 cas et 4.883 personnes. En 1992, 18 cas et 16.442 personnes (NdT).

⁽⁵⁾ La répartition par région du travail esclavagiste en 1992 s'établit comme suit: Nord, 5 cas et 165 personnes; Nord-Est, 3 cas et 2.360 personnes; Sud-Est, 2 cas et 2004 personnes; Sud, 4 cas et 3.500 personnes; Centre-Ouest, 4 cas et 8.413 personnes (NdT).

⁽⁶⁾ L'augmentation du nombre des personnes réduites en esclavage est aussi, pour une part, le fait d'enquêtes de plus en plus serrées et des témoignages des victimes ainsi encouragées à parler (NdT).